



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

financement

Question écrite n° 1174

Texte de la question

M. Dominique Caillaud attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur le dossier du centre Marie-Abadie, sis 41, rue Raymond-Losserand, 75014 Paris. Cet hôpital de jour est l'un des seuls à Paris et en région parisienne susceptible de recevoir de très jeunes enfants qui souffrent de troubles à la fois physiques et psychiques. Il rencontre certaines difficultés d'ordre budgétaire et financière liées à la spécificité du public et des pathologies accueillies. L'ensemble des familles et des acteurs de ce centre de soins sont particulièrement soucieux de voir cet établissement retrouver une situation pérenne. Dans ces conditions, il souhaiterait connaître la position du Gouvernement dans ce dossier et savoir quelles mesures celui-ci compte arrêter afin de répondre à la légitime attente des familles.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la situation du centre Marie-Abadie, sis 41, rue Raymond-Losserand, 75014 Paris pour lequel les familles des enfants accueillis sont soucieuses de connaître le devenir de cet établissement et la réponse qui pourrait être apportée à ses difficultés financières. Ni l'existence de l'établissement ni celle de ses activités ne sont menacées. Les coûts de fonctionnement devront faire l'objet d'une analyse dans le cadre de la procédure budgétaire contradictoire à la suite notamment, des conclusions définitives de l'audit réalisé par les services déconcentrés, par des représentants de la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés et deux psychiatres qualifiés dans le domaine de l'enfant et de l'adolescent. Cet audit a porté sur le fonctionnement institutionnel de cet hôpital de jour, le nombre et la qualification des personnels, ainsi que sur les caractéristiques des populations accueillies et la spécificité des prises en charge. Les résultats de ces travaux et de ceux menés dans le cadre de l'élaboration du schéma régional d'organisation sanitaire de la psychiatrie en Ile de France pourront venir utilement éclairer la concertation entre l'agence régionale de l'hospitalisation d'Ile de France et les gestionnaires du centre Marie-Abadie, à l'occasion de la fixation de son budget 1998.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Caillaud](#)

Circonscription : Vendée (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1174

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 1997, page 2366

Réponse publiée le : 29 septembre 1997, page 3217